

Valentine Zuber

«L’aspiration à plus de démocratie touche toutes les régions du monde»

INTERVIEW
ETIENNE BASTIN

En quoi une approche géopolitique est-elle pertinente pour aborder les droits humains dans le monde? Il est intéressant de montrer à la fois les forces et résistances à l’œuvre et voir comment les droits humains se sont progressivement implémentés dans le monde entier, malgré les obstacles qui subsistent. Aujourd’hui, il n’est tout simplement plus possible d’envisager les relations internationales sans prendre en compte la dimension essentielle de ces droits.

Vous montrez, effectivement, comment ces droits se développent et s’approfondissent au fil des décennies. Quels sont les principaux acquis réalisés depuis 1948? Quand on fait le bilan de l’évolution des droits humains, il est toujours plus facile de pointer leur incomplétude et la persistance de leurs violations. Il faut d’abord se souvenir que les pays, dans leur grande majorité, ont signé les grands traités internationaux formant le système international des droits humains. Ensuite, il faut apprécier la constante amélioration de ce système qui offre, par l’action des cours internationales ou régionales de justice, des garanties réelles aux individus quant à la sauvegarde de leurs droits. C’est donc bien leur application qu’il faut chercher à améliorer plutôt que de les remettre globalement en cause. On constate cependant que l’aspiration aux droits et à plus de démocratie, par exemple, touche aujourd’hui à peu près toutes les régions du monde, même si c’est avec diverses fortunes. C’est le cas des revendications de plus de libertés civiles et politiques, telles qu’elles se sont illustrées de façon cyclique en Chine, en Iran, ou lors des printemps arabes... De plus, la reconnaissance récente de nouveaux droits au niveau international, comme ceux des peuples autochtones ou encore de ceux relatifs à l’environnement, montre que cette philosophie politique est loin d’être dépassée et qu’elle suscite encore aujourd’hui des engagements forts de la part des représentants de la société civile.

Néanmoins, quelles sont aujourd’hui les grandes critiques adressées à l’universalité des droits humains? Elles sont de deux types. Il y a une persistance des critiques d’inspiration religieuse comme dans certains pays musulmans qui, même s’ils ont ratifié un certain nombre de textes internationaux, n’en acceptent pas toutes les implications, en particulier en ce qui concerne la liberté d’expression et le droit de changer de religion. Les critiques culturalistes émanant de la sphère asiatique persistent, elles aussi. Les droits humains, d’origine occidentale, seraient trop individualistes, alors que les valeurs asiatiques valorisent davantage les droits collectifs au développement. Actuellement, ces critiques culturalistes sont surtout revendiquées par les pouvoirs autoritaires. On observe un retour de l’affirmation, par les États, de leur propre souveraineté, avec pour conséquence une forte réticence à accepter une souveraineté supranationale qui les briderait dans leur politique intérieure. La Chine, qui avait pourtant signé la Déclaration de 1948, a ainsi considérablement durci sa position depuis l’accession au pouvoir de Xi Jinping et s’émancipe de manière très publiquement assumée de ses obligations.

Les droits des femmes sont-ils, en particulier, plus difficiles à faire reconnaître que d’autres? Les droits des femmes offrent un angle d’approche intéressant pour montrer où se joue la reconnaissance de l’universalité effective des droits humains. Il nous semble que le non-respect de l’égalité des droits, et donc des possibilités pour les femmes de maîtriser leur corps et leur sexualité, ou encore la non-reconnaissance des violences faites aux femmes, sont le signe d’une contestation plus générale. Les droits des femmes ont toujours été largement minorés, notamment leurs droits sexuels et reproductifs et leur protection vis-à-vis des mutilations sexuelles, une pratique encore très prégnante sur certains continents

comme l’Afrique. Les conventions internationales les concernant peinent à être appliquées par les États. Ainsi, si la Turquie a été le premier pays à ratifier la Convention d’Istanbul visant à prévenir et combattre les violences domestiques en 2011, elle l’a finalement dénoncée en 2021.

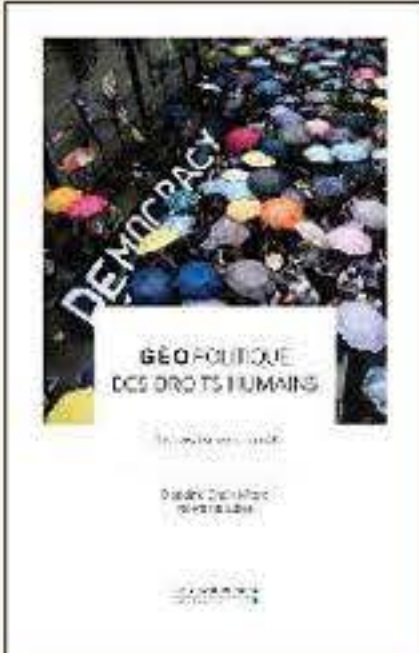
Vous abordez également les critiques émanant de l’intérieur du monde occidental lui-même, par exemple, du mouvement décolonial... La pensée décoloniale est assez critique, en effet, vis-à-vis des effets contre-productifs d’un universalisme trop abstrait qui ne ferait pas assez de place aux spécificités de certaines discriminations aggravées par leur caractère cumulatif et croisé. En France, par exemple, on constate des tentatives régulières d’interdiction du port du voile islamique dans l’espace public, au nom de l’émancipation des femmes jugée nécessaire face à des traditions religieuses considérées unilatéralement comme oppressives. La conception défendue en France ne prend pas suffisamment en compte les spécificités de la défense des droits de certaines catégories de personnes, en particulier ceux des femmes racisées doublement discriminées en raison de leurs origines et de leurs pratiques. L’égalité réelle devrait aussi pouvoir garantir à ces dernières leur droit à la manifestation libre de leurs opinions religieuses dans l’espace public.

De nombreux pays ont critiqué l’attitude des Occidentaux dans leur «deux poids deux mesures» vis-à-vis de l’Ukraine d’une part et de la guerre à Gaza d’autre part. Cette attitude dessert-elle la défense occidentale des droits humains? Oui. Ce qui est marquant, c’est qu’au regard du monde, on n’aurait pas les mêmes droits selon qu’on est un Palestinien ou un Israélien. Il y a là un biais ethnocentrique persistant. D’autre part, il y a actuellement une guerre meurtrière au Soudan, avec des massacres largement équivalents à ce qui se passe à Gaza. Or, en Occident, on n’en parle pas ou très peu. On assiste donc à des polarisations qui sont

«On observe un retour de l’affirmation de leur propre souveraineté, par les États, avec pour conséquence une forte réticence à accepter une souveraineté supranationale qui les briderait dans leur politique intérieure.»

biaisées par un regard de type néocolonial. Concernant l’agression russe en Ukraine, ce qui est à présent inquiétant, c’est l’alignement américain sur la position russe. Elle implique une remise en cause de la Charte de l’Atlantique et de la Déclaration de 1948 qui voulaient précisément rendre impossibles les guerres d’agression et garantir les frontières. Par conséquent, on peut s’attendre à d’autres violations du même genre, comme par exemple la mise au pas de Taïwan par la Chine. Plus globalement, on assiste à une mise en cause, y compris par des pays occidentaux, de la légitimité des organes de l’ONU, notamment de la Cour pénale internationale ou, lors du Brexit, de la Cour européenne des droits de l’homme. Par un jeu de non-adhésion ou de sortie des instances de l’ONU, celle-ci apparaît de plus en plus affaiblie.

Comment voyez-vous l’avenir des droits humains si les vecteurs principaux de leur promotion, Europe et États-Unis en tête, actuellement portés par ce qu’Emmanuel Macron appelle «l’internationale réactionnaire», venaient à faire défaut? De manière générale, on assiste, depuis les guerres contre le terrorisme des années 2000 ainsi que des interdictions mis en place durant le covid, à un reflux des droits au nom de politiques d’exception, la préservation de la sécurité l’emportant sur la garantie des libertés. Mais quoi qu’il arrive, on voit que depuis les années 2010 et partout dans le monde, les populations ne se satisfont pas du déni de leurs droits. Cela se voit avec des mouvements d’opinion aussi divers qu’Occupy Wall Street, les Indignés en Espagne, la contestation «Femme, vie, liberté» en Iran, le Hirak en Algérie, etc. Les pouvoirs autoritaires semblent devoir se multiplier, il est vrai, y compris en Europe, mais certains pays, comme la Corée du Sud ou Taïwan, parviennent toutefois à inverser la tendance. Il me semble donc que face à l’affaiblissement relatif de l’ONU, le renforcement de l’exigence en matière de respect des droits humains émanera de l’action des sociétés civiles où, au fil du temps, l’esprit des droits humains a largement infusé.



«Géopolitique des droits humains. L’universalisme mis au défi», Valentine Zuber, Blandine Chelini-Pont. Le Cavalier Bleu, 232 p., 21 euros.



Valentine Zuber est une historienne française et directrice d’études à l’École pratique des hautes études à Paris. © AFP